

# Famille de Porcelet

• **21-04-1516**, Jaume de Nostredame, extensoire D, f°79 r° N°402  
**Debte pour Hélène Hugolen, dame de Fos**  
(indiction 4) Il s'agit de la femme de Louis 2 de Porcelet

• **16-03-1519**, Jaume de Nostredame, extensoire D, f°98 r° N°403  
**Debte pour Hélène Hugolen, dame de Fos**  
(indiction 7) Il s'agit de la femme de Louis 2 de Porcelet

• **09-12-1570**, Aymes Bertrand, f°184 v° N°303  
**Quittance pour Anthoine, Simon et Jean de Ville, oncle et nepveux contre le Sr de Malhane**

Schachent tous présentz et advenir que comme ainsi soyt que par ... en la court dudict de Malhane entre Ardoyn de Pourcelet, Sgr de Malhane, filz et hoir à feu Honoré, en son vivant aussi Sgr dudict lieu de Malhane, en contre..?.. et payemens de la quantité de 8 saulmées bled à 25 florins argent en quoi feu (blanc) de Ville dudict Malhane, estoyt obligé audict feu Honorat de Pourcelet et ... acte receus par feu Me ... notaire royal de Tharascon, d'une part, et Anthoine, Simon et Jean de Ville, oncle et nepveux et héritiers respectivement dudict feu (blanc) de Ville, laboureurs et habitans dudict Malhane, deffendeurs en ladicté qualité, d'autre .....

Or est-il que l'an 1570 et le 9<sup>em</sup>e jour du mois de décembre, par devant nous, Aymes Bertrand, notaire et tabellion royal estably en la ville de Saint Remy, soubzsigné et en la présence des tesmoingz cy-après nommés, estably en personne ledict Sr de Malhane, lequel de son bon gré, pour luy et les siens à l'advenir, a confessé et confesse avoir heu et receu desdicts Sieurs Anthoine, Simon et Jean de Ville, oncle et nepveux, ledict Simon absent, lesdicts Anthoine et Jean, avec nous notaire soubzsigné, présentz et acceptans et par les mains dudict Maurice de la Croix, achepteur des susdictes 10 saulmées bled, illec présent et acceptant et pour ledict père d'icelluy la susdicte somme de 122 florins 6 soulz pour lequel prix .....

• **07-11-1573**, Aymes Bertrand, f°497 r° N°229  
**Mariage fait et passé entre Jehan de Porcellet, escuyer de Malhane, d'une part, et Damoysele Marguerite de Grilhe, d'autre**

... entre Jehan de Porcellet, escuyer de Malhane, fils à feu noble et puissant seigneur Honoré de Porcellet, en son vivant seigneur dudit Malhane, et Damoysele Marguerite de Pontevès, habitant de la ville d'Arles, d'une part, et Damoysele Marguerite de Grilhe, vefve à feu noble Nicolas Romyeu, en son vivant recepveur pour le Roy au siège et ressort d'Arles, habitante de la présente ville de Saint Remy, d'autre .....

• **25-03-1576**, Anthoine André, f°85 v° N°292  
**Achept d'une partie de court pour Damoysele Marguerite de Grilhe, vendue par Sire Estienne Cappeau**

... estably et constitué Sire Estienne Cappeau, bourgeois de la présente ville de Saint Remy, lequel ... a vendu ... à Damoysele Marguerite de Grilhe, femme à Jan de Pourcellet, escuyer de Malhane, demeurant en ladicté ville ... une partie d'une sienne court du cousté du levant, contenant ladicté partie, de longueur 4 canes et un ung pan et demy du cousté de la bize, et de largeur du cartier du couchant 3 canes et 3 pans et du cousté du levant puis le coing de la muraille de la maison de ladicté achepteresse jusques au terme qui fait separation de ladicté court avec celle des hoirs à feu Gabriel Cappeau, assize et scituée ladicté partie de court vendue, dans ladicté ville de Saint Remy et joignant du levant la maison de Jan Bes et partie de ladicté court desdicts hoirs, du couchant la court restante audict Cappeau, vendeur du temps dudict, et bize ladicté court desdicts hoirs et du midy l'estable de ladicté de Grilhe, achepteresse ... pour le prix et somme de 40 escus d'or sol de 62 soulz tournois pièce .....

... ladicté Damoysele sera tenue faire faire dans ladicté partie de court ... une muraille telle que bon luy semblera, à laquelle sera permis audict Cappeau, vendeur, s'appuyer et servir quand bon luy semblera sans rien payer d'icelle, aussi que toute la pierre qu'est hors du coulombier que y est basti, sera et appartiendra audict Cappeau, et celle dudict colombier à ladicté achepteresse pour en faire respectivement à leur plaisir .....

• **03-08-1578**, Aymes Bertrand, f°312 r° N°314  
**Achept de maison pour Jean de Pourcellet, escuyer de Malhane contre Me Jean Rouillet**

... estably en personne Me Jean Rouillet, Me masson natif et originaire dudit Saint Remy à présent demeurant à la ville de Marsseilhe, lequel ... a vendu ... à Jean de Pourcellet, escuyer de Malhane, habitant dudit Saint

Remy ... une sienne maison à luy advenue par le partage fait avec Me Estienne Roulet, son frère, des biens et héritage à eulx délaissés par feu Me Estienne Roulet, leur père, ainsi que mieulx ... apparoit par l'acte dudit partage receu par Me Pierre Cappeau, notaire royal dudict Saint Remy les an et jour y contenus, assise dans ladite ville de Saint Remy et à la rue appellée du Puys Saint Martin, confrontant du levant et bise maison de Damoysselle Marguerite de Grilhe, du couchant le four de la dite ville appellé le four damon, du midy ladite rue ... pour le prix et somme de 130 escus .....

• **08-12-1579**, Aymes Bertrand, f°485 r°

N° 230

**Mariage fait et passé entre Jean de Pourcellet, filz naturel du feu Sgr de Malhane, d'une part, et Marguerite Ycarde, d'autre**

... entre Jean de Pourcellet, escuyer, filz naturel à feu noble Honnorat de Pourcellet, en son vivant escuyer, seigneur du présent lieu de Malhane, d'une part, et honneste filhe Marguerite Ycard, filhe légitime et naturelle de Sieur Anthoine Aycard et de feue (blanc), mariés du lieu de Varage .....

• **12-11-1588**, Aymes Bertrand, f°463 r°

N°417

**Mariage fait et passé entre Pierre de Sade, Sr d'Eyguières, d'une part, et Damoysselle Loyse de Pourcellet, d'autre**

... entre Pierre de Sadde, escuyer, seigneur du lieu d'Eyguières, filz légitime et naturel à feu Jean de Sadde, en son vivant seigneur dudict Eyguières, Lagoy, Romanin et Beauchamp, et de noble Dame Anne Damyans, dame desdicts lieux, quand vivoyent mariés, d'une part, et Damoysselle Loyse de Pourcellet, fille légitime et naturelle de Jean de Pourcellet, escuyer de Malhane, et Dame Marguerite de Grilhe, mariés, habitans de la présente ville de Saint Remy, au diocèse d'Avignon, d'autre .....

Pierre de Sade est assisté de : ... ladite dame d'Eyguières, sa mère, de Messire Michel de Sadde, escuyer, Sr de Lagoy et Romanin, et de Joseph de Sadde, escuyer, Sr de Beauchamp, ses frères ... et Damoysselle Loyse de Pourcellet ... par ledict Sr Jean de Pourcellet, escuyer de Malhane, et ladite dame Marguerite de Grilhe, ses père et mère .....

(dot : 4300 escus d'or sol)

• **28-02-1611**, Jean Cappeau, f°56 r°

N°861

**Testament de noble Jean de Porcellet, escuyer de Maillane, habitant de Saint Remy**

... lègue à Dlle Renée de Porcellet, sa niepce, femme à Barthélemy Chabrand, advocat, habitant de la ville d'Arles .....

... Dlle de Rouget, sa femme .....

• **30-09-1611**, Sébastien Lyons, f°55 r°

N°862

**Codicil de noble Jan de Pourcellet, escuyer de Malhane**

Comme soyt ainsy que noble Jean de Pourcellet, escuyer de Mailhane, résidant en ceste ville de Saint Remy, ayt cy-devant fait et prononcé son dernier et vallable testement nuncupatif contenant sa disposition finale, receu comme il a dict par Me Jean Cappeau, notaire royal de ladite ville, en l'année présente et le dernier jour du moys de febvrier passé, par lequel après plusieurs légatz faitz en faveur des personnes y nomées, il aye institué, ordonné et nommé ses héritiers universelz et généralz en tous et chacuns ses biens et droictz, les quatre filz procrés du corps de feu damoysselle Loise de Pourcellet, sa fille, ensemble damoysselle Marguerite Aube leur seur, ses petitz phelezains tant du premier et second lict, et finalement Damoysselle Peyronne de Rouget, sa femme, tous six par esgalles partz et portions .....

Dans le codicille il spécifie la portion revenant à chacun de ses héritiers, qui sont :

– pour 1/6 : Jean-Vallentin de Sade, seigneur d'Eyguières, fils du premier lict de ladite feu damoysselle de Pourcellet, sa fille avec feu Pierre de Sade, vivant seigneur dudit lieu ... 1103 escus et 20 sous plus 360 livres tournois

– pour 4/6 : André, Alexandre et Jacques Aube, frères escuier, ensemble damoysselle Marguerite Aube, leur seur, enfans du second lict de ladite feu damoysselle de Pourcellet et de Claude Aube, escuier, Sieur de Roquemartine ... son grand mas appellé de Cabannes assiz et scitué au terroir de la ville de Tharascon et claux appellé d'Anthulte (103 saulmées 2 cesterées) plus 900 livres tournois plus 1125 livres tournois

– pour 1/6 : Dlle de Rouget, femme dudit Sieur de Pourcellet ... 375 escus plus 17 saulmées 5 cesterées 81 dextres terre à Maillane estimées 842 escus 30 soulz

Il lui reste encore la plus grande partie de la grand maison, un pré à la Lonne, les meubles de la grand maison, vaisselle, etc.. qui resteront à partager après son décès, estimés 2000 escus ou 6000 livres tournois

• **16-01-1613**, Jean Cappeau, f°10 r°

N°863

**Codicille de noble Jehan de Porcellet, escuyer de Maillane, habitant de Saint Remy**

• 10-11-1614, Jean Cappeau, f°177 r°

N°836

**Bail en paye, cession et rémission pour Joseph de Sade, Sr de Beauchamp, contre Damoyse de Rouget et Jean de Pourcelet, escuyer de Maillane, mariés de Saint Remy**

... personnellement establie Damoiselle Peyronne de Rouget, femme à Jean de Porcellet, escuyer de Maillane de ceste ville de Saint Remy, laquelle en payement et acquitement de la somme de 600 # tournois de dédict à elle fournies et prestées en plusieurs et diverses foys par Messire Joseph de Sade, Sieur de Beauchamps, pour subvenir tant à l'entretènement et norriture dudict Sr de Maillane, sondict mary, estant dans ung lict gissant mallade et indisposé à cause de la décrépité de sa vieillesse que du coût pour subvenir à l'antretien de sa maison, famille, serviteurs et domestiques d'icelle, de compte fait et arresté entre lesdictes parties ... ladict Dlle de Rouget, au nom dudict Sr de Maillane, son mary ... a cédé .....

• 07-02-1623, Jean Cappeau, f°54 r°

N° 296

**Mariage fait et passé entre Me Pierre André, advocat, d'une part, et Damoyse Chatherine de Chabrand de la ville d'Arles, habitant de Saint Remy, d'autre.**

... entre Me Pierre André, advocat en la Cour, filz légitime et naturel à feu Mr Pierre André et Damoyse Catherine de Chuisaud (?) de Paul, luy vivant, mariés de ceste ville de Saint Remy, d'une part, et Damoyse Catherine de Chabrand, fille légitime et naturelle à feu Me Barthélemy Chabrand, vivant advocat en la Cour, et Damoyse Renée de Porcellet, mariés et habitant de la ville d'Arles, d'autre .....

• 20-07-1627, Jean Michel de Laudun, f°130 r°

N° 587

**Mariage entre Pierre-Louys André et Damoiselle Marguerite Chabrande**

... entre Pierre-Louys André, escuyer de ceste ville de Saint Remy, fils légitime et naturel à feu Sieur Pierre André et Damoiselle Suzanne de Paul, d'une part, et Damoyse Marguerite Chabrande, fille légitime et naturelle à feu Mr Me Barthélemy Chabrand, vivant advocat en la Cour, et Damoiselle Renée de Pourcelet, d'autre .....

• 29-01-1639, Jean Badinenc, f°60 r°

N° 323

**Partage entre Me Pierre André, advocat, et le Sieur Pierre-Louys André, frères, maris et Me des biens et droictz de Damoiselles Caterine et Marguerite de Chabrand**

... comme ainsj soyt que par les contractz de mariage, l'un entre Me Pierre André, advocat en la Cour, et Damoiselle Caterine de Chabrand, passé par ... feu Me Jean Cappeau, notaire de la présente ville de Saint Remy le 07-02-1623, et l'autre entre le Sieur Pierre-Louys André et Damoiselle Marguerite de Chabrand, receu par feu Me Sébastien de Laudun, aussj notaire royal de ladite ville le 20-07-1627, Damoiselle Pierre de Pourcelet, mère desdites Damoiselles de Chabrand .....

• 14-10-1641, Jean Badinenc, f°328 v°

N°654

**Vente de maison faite par Dame Gabrielle d'Aymar, vefve de Monsieur de Lubières, en faveur du monastère Sainte Ursule de l'ordre refformé de Saint Augustin de la ville de Saint Remy**

... establie en persone Dame Gabrielle d'Aymar, vefve de noble Henry de Benaud, sieur de Lubières, résidant maintenant en la présente ville de Saint Remy, laquelle ... a vendu ... à la Révérende Mère Marie de la Conception, supérieure, et Mères Caterine de Jésus, Marie Anne des Angés ... etc.. toutes religieuses professe de choeur du dévot et vénérable monastère Sainte Ursule de l'ordre refformé de Saint Augustin de la présente ville de Saint Remy ... une maison, escourt, basse courtz, tinal, escuries et tout ce qui en dépend d'hault en bas et de bas en hault, cy-devant de l'héritage de feu noble Jean de Porcelet, escuyer de Maillane, et dame Marguerite de Grille, acquise de Monsieur de Roquemartine, scituée dans ladite ville de Saint Remj, à la rue Saint Martin, ayant une entrée par derrière du cousté de la rue de Jaume Roux, confrontant du levant maison de Messire Jacques-Pierre Mounard, chanoine, d'Antoine Brémond, par luy acquise de ladite dame de Lubières, la traverse aboutissant ladite rue Jaume Roux ou du Four Neuf, maison des heoirs de Jacques d'Arbe, couchant maison, cy-devant de la communauté, où est le four, appartenant aux créanciers du domaine d'icelle, midj ladite rue Saint Martin et maison dudit Messire Mounard, de bize basse court desdits créanciers du domaine de la communauté et maison et escour de feu Gabriel Cappeau et autres plus vrays confrons desdites maison, escourts et escurie et tinal et mesme une cuve bolidoyre et concadoyre qui y est maintenant ... moyenant le prix de 1200 escus faisantz 3600 # tournois .....

• 20-10-1651, Jean Bertrand, f°574 r°

N° 280

**En-tête des actes de Jean Bertrand, à la suite de ceux de son père, Paul Bertrand**

Ensuivent les contractz prins et receus par moy, Jean Bertrand, notaire royal de la ville de Saint Remy, donnatère de Me Paul Bertrand, aussj notaire royal en ladite ville, mon feu honnoré père, auquel office, je suis été receu le 20-10-1651 par devant Monsieur le lieutenant de Pourcellet de Maillane, au Siège d'Arles.  
Que me fasse la grâce de posséder en sa Crainte, comme mon devancier. Bertrand, notaire

• **07-11-1665**, Antoine Rouget, f°304 r°

N°706

**Arrantement pour Monsieur le marquis de Maillane contre Antoine Mourand**

... estably en personne Jacques Pellissier de ceste ville de Saint Remy, ayant charge expresse, ainsin qu'il a dict, de Messire Louis des Pourcelletz, marquis de Maillane, lequel ... a arranté ... à Anthoine Mourand, mesnager de ladite ville ... le mas et ténement dict de la Tourre, que ledit seigneur a et possède au terroir de ladite ville, concistant en bastimens, terres, vignes et vergers et le jardin ... et que Pierre Griffé tient à rante et ce pour le temps et terme de 4 années complètes et révolues ... moyenant la rante assurée chascune année de la somme de 148 # ....

• **05-02-1673**, Jean Olivier à Avignon, AD84, 3E8/821, f°65 v°

N°926

**Testement** [de Jean-Anthoine de Pourcellet, marquis de Maillane]

... constitué personnellement hault et puissant seigneur, Messire Jean-Anthoyne de Pourcellet, marquis de Maillane, du Breuil, la Rousselle ... lequel ... lègue .....

– à Dame Jeanne de Pourcellet, fille naturelle et légitime dudit seigneur testateur et de ladite Dame de Grilhe, femme de Messire Jean de Simiane

– héritière universelle ... illustre dame Gabrielle de Grilhet de Brissac .....

à charge de rendre et restituer entièrement sans diminution et sans distraction et quarte trebellianique ses biens et héritage à Messire Joseph-Louis de Pourcellet, comte de Maillane, son fils unique, naturel et légitime et de ladite Dame de Grilhet lhors qu'il aura atteint l'aage de 25 ans .....

lègue à ladite Dame Jeanne de Pourcellet, sa fille ... la terre que ledit seigneur testateur a acheptée de feu Sieur Pellissier du Languedoc, située au terroir de Saint Remy ... ladite terre dans le temps de ladicte acquisition nommée les Glacières et à présent la Rousselle .....

• **12-10-1673**, du Roure, Barbegal, N°1659 – Porcellet

N°927

Inventaire de tous les biens meubles et immeubles de feu messire Jean-Antoine de Porcellet, marquis de Maillane et de la Rosselle, gouverneur des château et ville de Tarascon. Ledit inventaire est fait à la requête de Gabrielle de Grillet de Brissac, sa veuve et héritière testamentaire, suivant testament dudit feu marquis, du 5 février 1673, Olivier notaire à Avignon, par lequel il la charge de remettre son héritage à messire Joseph-Louis de Porcellet, son fils, lorsqu'il aurait l'âge de 25 ans. Les immeubles consistent en sa terre et seigneurie de Maillane et ses dépendances ; la terre et seigneurie du Breuil et ses dépendances ; la terre appelée des Glacières, au terroir de St Remy; une métairie appelée la Tour de Maillane [erreur sans doute = Tour du Cardinal] et une maison à St Remy. Le défunt avait de plus en location une maison à Avignon. Le mobilier n'a rien de remarquable, sauf une belle argenterie au château du Breuil (1) et des tentures flamandes.

Extr. auth. 67 p. in-4° pap.

(1) Cette argenterie, du poids de 150 marcs, fut évaluée 4158 l. dans la répartition des biens de Jean-Antoine entre ses créanciers.

• **07-04-1687**, Paul Bertrand, nf°

N°608

**Achept pour noble Pierre de Valmond contre Madame la marquise de Maillane**

... establye en sa personne Dame Magdeleine d'Augier, vefve de feu Messire Louis de Pourcellet, vivant seigneur Marquis de Maillane, estant à présent en cette ville, laquelle ... a baillé ... à Noble Pierre Vacquery, sieur de Valmond, escuyer, aussi à présent en ceste ville ... la maison qu'elle possède, avec l'escurie au devant, dans l'enclos de ceste ville et rue des Barry et le pavillon joignant la maison du costé du couchant attenant aux murailles de la ville ; ladite maison et pavillon confrontant du levant ladite rue, du midy Gaspard Jean, du couchant lesdites murailles de la ville, de bize Sperit Violet, et l'escurie se confronte du levant maison des heoirs de Paret, du couchant et bize ladite rue et du midy Sieur Jean David et Reynaud Marin ... pour et moyenant le prix et somme de 2400# (en compensation partielle d'une dette de 6000# qu'elle compensera totalement par la suite en épousant son créancier !!) ... ladite dame illitérée

• **24-05-1734**, Jean Pierre Lieutard, f°480 v°

N°501

**Arrantement pour Mr le marquis de Simiane contre Marie Dumeyne**

... a esté présent en personne Joseph-Antoine Roux, bourgeois du lieu de Maillane, ayant charge expresse, ainsy qu'il a dit, de Illustre Seigneur Messire Léon de Simiane de la Cepède de Pourcellet, chevalier, marquis

